



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Chalet Peter Williamson, situé au 300, rue Cypihot. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière par intérim, Linda Chau agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**10-258-16 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Michel Boudreault

D'ouvrir la séance ordinaire du 11 octobre 2016. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

10-259-16 Ordre du jour

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous en y ajoutant les deux items suivants sous le point 7.5 : *Mandat pour la réfection de la rue Sainte-Anne (École secondaire Saint-Georges)* et *2^e appel d'offres public – Inspection et nettoyage de la conduite de refoulement pour la station de pompage Leslie-Dowker.*

Adoptée à l'unanimité.

- 1. Ouverture de la séance**
 - 10-258-16 Ouverture de la séance
 - 10-259-16 Ordre du jour
- 2. Période de questions allouée aux personnes présentes**
- 3. Adoption de procès-verbaux du conseil**
 - 10-260-16 Adoption de procès-verbaux
- 4. Sécurité publique**
 - 10-261-16 Changement de signalisation de stationnement sur la rue Leslie-Dowker
 - 10-262-16 Renouvellement de contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité pour l'année 2017 – 2^e année d'option - Patrouille municipale
- 5. Développement communautaire**
 - 10-263-16 Demande pour un poste de collecte de dons du Comptoir alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue – 19 et 20 novembre 2016
 - 10-264-16 Autorisation d'utiliser les véhicules de service de la Ville et le soutien logistique – Collecte de la Guignolée le 4 décembre 2016
- 6. Urbanisme**
 - 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
 - 6.3. Autres sujets
- 7. Services techniques**
 - 7.1. Autorisation de dépenses
 - 10-265-16 Octroi de contrat – Panneau d'affichage électronique
 - 7.2. Conclusion de contrats
 - 10-266-16 Autorisation à signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation d'un site de dépôt de neige usée pour la saison 2016-2017
 - 7.3. Acceptation de plans
 - 7.4. Réception de travaux
 - 7.5. Autres sujets
 - 10-267-16 Démolition de la tour à boyau

- 10-268-16 Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal et achat de sel de déglacage – Saison hivernale 2016-2017
- 10-269-16 Mandat pour la réfection de la rue Sainte-Anne (École secondaire Saint-Georges)
- 10-270-16 2e appel d'offres public – Inspection et nettoyage de la conduite de refoulement pour la station de pompage Leslie-Dowker

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

- 10-271-16 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

- 10-272-16 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

- 10-273-16 Adoption de la Politique sur la procédure d'ouverture de soumissions
- 10-274-16 Adoption de la Politique sur la capitalisation et l'amortissement des dépenses en immobilisations
- 10-275-16 Modification de la Politique numéro DG-P-13-03 sur le Contrôle interne – comptes fournisseurs
- 10-276-16 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés
- 10-277-16 Position sur le Projet de loi sur les hydrocarbures

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

- 10-278-16 Signature de l'entente de principe de la convention collective entre les cols blancs et la Ville
- 10-279-16 Transaction et quittance – Chargé de projet ingénierie

13.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 10-280-16 Avis de motion du règlement numéro 534-5 modifiant le règlement de construction numéro 534 de manière à introduire des dispositions particulières visant la protection contre les chutes de neige et glace
- 10-281-16 Adoption du premier projet de règlement numéro 534-5 modifiant le règlement de construction numéro 534 de manière à introduire des dispositions particulières visant la protection contre les chutes de neige et glace
- 10-282-16 Adoption du premier projet de règlement numéro 533-67 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes pour les abris temporaires hivernaux
- 10-283-16 Adoption du règlement numéro 769-1 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement portant sur les normes relatives aux vignettes de stationnement

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

- 10-284-16 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 10 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 33 et s'est terminée à 20 h 09 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande des explications sur le règlement 769-1 modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement portant sur les normes relatives aux vignettes de stationnement; • Demande pourquoi les résidents du secteur Nord n'ont plus le droit d'obtenir de vignettes; • Demande qui est responsable du compte bancaire ouvert dans le but d'amasser des fonds pour la restauration de la tour à boyau;
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Soulève une problématique d'un commerçant qui stationne de façon continue dans la zone réservée aux personnes handicapées et s'interroge sur la possibilité de limiter le temps de stationnement des détenteurs de vignettes pour personnes handicapées;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Se plaint d'une lettre de Poste Canada informant les résidents qu'ils doivent aller chercher leur courrier au bureau de poste à Beaconsfield en raison des travaux sur la rue St-Pierre;

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande comment la Ville entend être compensée pour les « <i>en lieu de taxes</i> » après 2019 dans le cadre de ses négociations avec le gouvernement fédéral suite au transfert de l'hôpital; • Demande un suivi sur le train (REM) et l'emplacement de la gare à Sainte-Anne-de-Bellevue; • Considération d'une aire TOD résidentiel près de la gare (REM) dans le cadre du développement du secteur Nord; • Les documents en annexe des résolutions 10-273-16 pour l'adoption de la Politique sur la procédure d'ouverture de soumissions et 10-274-16 pour l'adoption de la Politique sur la capitalisation et l'amortissement des dépenses en immobilisations ne sont pas joints; • Se renseigne sur l'état des liquidités de la Ville dont il est fait mention à la résolution 10-275-16 pour la modification de la Politique numéro DG-P-13-03 sur le contrôle interne – comptes fournisseurs; • Demande des informations sur la résolution 10-279-16 Transaction et quittance – Chargé de projet ingénierie;
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande des éclaircissements sur la garantie des travaux de restauration de la tour à boyau sur une période 10 à 20 ans;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

10-260-16	Adoption de procès-verbaux
------------------	-----------------------------------

ATTENDU QUE la greffière par intérim a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2016;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2016;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière par intérim de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10-261-16	Changement de signalisation de stationnement sur la rue Leslie-Dowker
------------------	--

ATTENDU QUE le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement permet au conseil municipal de modifier la signalisation par résolution;

3072

ATTENDU QUE l'accès à la station de pompage de certains véhicules, tels que des camions de service et avec réservoirs est difficile en raison de la présence de véhicules stationnés sur la rue Leslie-Dowker;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'interdire le stationnement en tout temps de ces véhicules qui obstruent l'accès aux véhicules devant intervenir en cas d'urgence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée afin d'interdire le stationnement en tout temps sur les deux côtés de la rue Leslie-Dowker entre la rue Dubreuil et le cul-de-sac.

Adoptée à l'unanimité.

10-262-16	Renouvellement de contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité pour l'année 2017 – 2^e année d'option - Patrouille municipale
------------------	--

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé le 14 juillet 2014 à la compagnie *Agence de sécurité Dynamic Inc.* avec trois options de renouvellement, tel qu'il appert de la résolution 07-184-14;

ATTENDU QU' au cours des années 2015-2016, la prestation de l'*Agence de Sécurité Dynamic Inc.* s'est avérée à la hauteur de nos attentes et conforme aux exigences de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'agence a su répondre aux diverses demandes du service en respectant les exigences et les standards du service;

ATTENDU QUE durant cette période, tous les problèmes ou problématiques rencontrés ont été adressés par la firme et ils ont su apporter des solutions afin de les résoudre à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville souhaite utiliser sa deuxième année d'option de renouvellement soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

De reconduire le contrat avec la compagnie *Agence de sécurité Dynamic Inc.* pour la fourniture de service d'agence de sécurité pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

10-263-16	Demande pour un poste de collecte de dons du Comptoir alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue – 19 et 20 novembre 2016
------------------	--

ATTENDU la demande du Comptoir Alimentaire de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'effet d'obtenir l'autorisation du conseil municipal pour organiser un barrage routier dans le but de collecter des dons les 19 et 20 novembre 2016;

ATTENDU QUE le Comptoir Alimentaire est un organisme accrédité conformément à la politique de dons en vigueur à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la tenue d'un poste de collecte de dons sur le boulevard des Anciens-Combattants les 19 et 20 novembre 2016, en face de l'entreprise Valacta.

D'autoriser l'utilisation de véhicules de la Ville à l'occasion de cet événement afin de créer un visuel lumineux au poste de collecte et permettre un ralentissement de la circulation de manière à assurer la sécurité des bénévoles lors de ladite collecte.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

10-264-16	Autorisation d'utiliser les véhicules de service de la Ville et le soutien logistique – Collecte de la Guignolée le 4 décembre 2016
------------------	--

ATTENDU la nécessité d'aider les plus démunis au sein de notre communauté et de leur apporter un peu de réconfort;

ATTENDU la demande faite par les organisateurs de la Guignolée et l'intention du conseil municipal de mettre les véhicules de la Ville et 50 bacs de recyclage à la disposition des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser Monsieur Marcel Paquet, coordonnateur de la Guignolée 2016 à utiliser les véhicules de service de la Ville et 50 bacs de recyclage afin de procéder à la collecte de la Guignolée le 4 décembre 2016.

D'autoriser l'emprunt du système de son pour l'auto afin de procéder à l'annonce de l'événement dans les rues de la Ville.

D'autoriser une dépense maximale de 680 \$, taxes incluses, pour l'impression de publicité relative à l'évènement, à même le poste budgétaire 02-190-00-992 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

10-265-16 Octroi de contrat – Panneau d'affichage électronique

ATTENDU la résolution 08-222-16 autorisant l'appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un panneau d'affichage électronique au coin St-Pierre et Ste-Élisabeth;

ATTENDU QUE le panneau proposé par la compagnie *Libertévision Inc.* répond non seulement aux spécifications techniques demandées mais offre également une résolution de qualité supérieure à celle exigée;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'hôtel de ville le 30 août 2016;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

D'octroyer le contrat à la compagnie *Libertévision Inc.* pour la fourniture et l'installation d'un panneau d'affichage électronique au coin des rues St-Pierre et Ste-Élisabeth.

D'autoriser une dépense maximale de 20 485,10 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 18 705,62 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de trois (3) ans comme suit :

Pour l'année 2017 : 6 235,62 \$

Pour les années 2018 et 2019 : 6 235,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

10-266-16	Autorisation à signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation d'un site de dépôt de neige usée pour la saison 2016-2017
------------------	---

ATTENDU QUE le tarif est de 2,35 \$/m³ de neige transportée à ce site pour un maximum de 10 000 m³ de neige;

ATTENDU QUE ce tarif exclut les frais de soufflage qui sont assumés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE ce tarif exclut également les frais de gestion exigible depuis 2003 par la Ville de Kirkland pour l'entretien et le nettoyage du site;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neige usée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neige usée pour la saison 2016-2017.

D'autoriser une dépense maximale de 9 400,00 \$, taxes non applicables, pour l'année 2016, pour l'utilisation du site de dépôt de neige usée à même le poste budgétaire 02-330-00-419 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS**10-267-16 Démolition de la tour à boyau**

ATTENDU QUE la décision datée du 5 octobre 2016 du Comité d'étude des demandes de démolition à l'effet d'accorder le permis de démolition pour la tour à boyau de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE les travaux de démolition doivent être effectués d'urgence vu l'état de détérioration avancé de la structure de la tour à boyau;

ATTENDU la période tardive dans l'année;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, les travaux de démolition doivent être exécutés avant l'hiver 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de démolition de la tour à boyau, lesquels débiteront uniquement lorsque le permis de démolition sera émis.

Le vote est demandé sur la résolution par le conseiller Ryan Young:

PourContre

Francis Juneau
Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Dana Chevalier
Ryan Young
Paola Hawa

Adoptée sur division.

10-268-16 Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal et achat de sel de déglçage – Saison hivernale 2016-2017

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adhéré au regroupement pour le programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal relativement au sel de déglçage, tel qu'il appert de la résolution 05-138-16;

ATTENDU QUE selon les résultats obtenus de l'appel d'offres déposé par la Ville de Montréal, la compagnie *Compass Minerals Canada Corp.* a fourni la soumission la plus avantageuse;

3077

ATTENDU les recommandations du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats de la Ville de Montréal à l'effet d'octroyer le contrat à la compagnie *Compass Minerals Canada Corp.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison 2016-2017 d'une durée approximative de huit (8) mois à la compagnie *Compass Minerals Canada Corp.* pour un prix unitaire de 68,30 \$ la tonne métrique, incluant les frais de transport, avant taxes, totalisant la somme de 78 527,93 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 31 411,17 \$, taxes incluses, pour l'année 2016, à même le poste budgétaire 02-330-00-626 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10-269-16 Mandat pour la réfection de la rue Sainte-Anne (École secondaire Saint-Georges)
--

ATTENDU QUE la réfection de la rue Sainte-Anne a fait l'objet de nombreuses discussions avec le Village de Senneville au cours des quatre (4) dernières années;

ATTENDU QUE l'École secondaire Saint-Georges est située sur le territoire du Village de Senneville et qu'à cet effet, le Village bénéficie de près de 30 000,00 \$ de compensations tenant lieu de taxes foncières du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a soumis une proposition en 2014, laquelle a été réitérée en septembre 2015, à l'effet d'obtenir la cession d'une section du boul. des Anciens-Combattants se trouvant sur le territoire du Village de Senneville en échange de la cession au profit du Village de la section de la rue Sainte-Anne en face de l'École secondaire Saint-Georges, le tout afin de régulariser la situation notamment le fait que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a toujours procéder à l'entretien complet du boul. des Anciens-Combattants et le fait que des compensations tenant lieu de taxes foncières sont versées par le gouvernement du Québec au Village;

ATTENDU QUE le Village de Senneville considère la proposition susmentionnée non-recevable;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a récemment transmis une nouvelle proposition au Village de Senneville pour le partage du coût total des travaux de réfection réparti également entre eux et la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys représentant un tiers chaque, tel qu'autorisé par la résolution 09-239-16;

- ATTENDU QUE le Village de Senneville a adopté la résolution 2016-09-1879 rejetant la proposition de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et présentant une contre-offre à l'effet d'effectuer elle-même les travaux de réfection conditionnellement à ce que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue lui cède cette section de la rue Sainte-Anne;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue estime que cette contre-offre n'est pas acceptable du fait que le Village de Senneville veut obtenir la cession de la section de la rue Sainte-Anne sans que la section du boul. des Anciens-Combattants soit cédée à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE cette section de la rue Sainte-Anne bénéficie exclusivement à l'École secondaire Saint-Georges;
- ATTENDU QUE par lettre datée du 6 octobre 2016, la Commission scolaire acceptait, quant à elle, de défrayer un tiers des coûts de réfection conformément à la proposition de la Ville;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite procéder à la réfection de la rue Sainte-Anne, peu importe la position du Village de Senneville sur la résolution 09-239-16;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à mandater une firme pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection de la rue Sainte-Anne entre la rue Pacific et l'École secondaire Saint-Georges pour un montant maximal de 15 000,00 \$ et prendre toutes les mesures nécessaires afin de procéder aux travaux dès juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10-270-16 2e appel d'offres public – Inspection et nettoyage de la conduite de refoulement pour la station de pompage Leslie- Dowker
--

- ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public numéro 920-420-10090 ont été ouvertes à l'hôtel de ville le 17 mai 2016;
- ATTENDU QUE la Ville a octroyé le contrat pour les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de la conduite de refoulement entre le poste de pompage Leslie-Dowker et le regard sanitaire situé au coin des rues Meloche et Grenier à la compagnie *ABC Environnement Inc.*, tel qu'il appert de la résolution 06-170-16;
- ATTENDU QUE lors de la réunion de démarrage, la compagnie *ABC Environnement Inc.* informait la Ville qu'elle ne voulait plus procéder aux travaux tel que requis dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE *ABC Environnement Inc.* a été avisée par les procureurs de la Ville qu'elle serait tenue responsable de tous les dommages découlant de son refus de s'exécuter et du manque à gagner potentiel auquel devra faire face la Ville pour s'assurer de la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

De retourner en appel d'offres public pour les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de la conduite de refoulement entre la station de pompage Leslie-Dowker et le regard sanitaire situé au coin des rues Meloche et Grenier, en modifiant les devis afin d'inclure la conduite de 200 mm de diamètre liant le réservoir hydro-pneumatique du poste de pompage avec la conduite de refoulement;

De réserver les droits de la Ville face à *ABC Environnement Inc.*;

De mandater Prévost Fortin D'Aoust, avocats à entreprendre toutes les poursuites requises en pareille circonstance, à l'encontre de *ABC Environnement Inc.*, pour compenser la perte et les dommages subis par la Ville en raison de son refus de s'exécuter dans le cadre de l'appel d'offres numéro 920-420-10090.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

10-271-16	Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE le 9 septembre 2016, le Club de Rugby a obtenu une subvention pour son projet de remise en état des installations sportives dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire du Canada 150;

ATTENDU QUE la demande du Club de Rugby à l'effet d'obtenir une contribution financière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à raison de 2 000,00\$ dans le cadre de son projet ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la dépense et le paiement de 2 000,00 \$ à Rugby Sainte-Anne pour un soutien financier au projet de remise en état des installations sportives du parc situées sur les terrains de l'école secondaire Saint-Georges et visant notamment les vestiaires, le terrain de volleyball et les estrades du terrain de rugby, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

10-272-16 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 11 octobre 2016 :

550 365,72 \$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2016 :

20 738,90 \$

Total :

571 104,62 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 23 septembre 2016 :

256 946,96 \$

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.3. AUTRES SUJETS**10-273-16 Adoption de la Politique sur la procédure d'ouverture de soumissions**

ATTENDU QUE la politique a pour but d'établir une procédure uniforme pour toute ouverture de soumissions à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter la Politique sur la procédure d'ouverture de soumissions numéro GC-P-16-01 dont copie est jointe en annexe «A».

Adoptée à l'unanimité.

10-274-16 Adoption de la Politique sur la capitalisation et l'amortissement des dépenses en immobilisations

ATTENDU QUE la politique a pour but d'identifier et de comptabiliser des dépenses en immobilisations et amortissements en fonction des critères préétablis par la Ville et ayant une incidence significative sur sa situation financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter la Politique sur la capitalisation et l'amortissement des dépenses en immobilisations numéro TR-P-16-02 dont copie est jointe en annexe «B».

Adoptée à l'unanimité.

10-275-16 Modification de la Politique numéro DG-P-13-03 sur le Contrôle interne – comptes fournisseurs

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

De modifier la *Politique sur le contrôle interne – comptes fournisseurs* (DG-P-13-03) de la manière suivante :

Une dispense de lecture est demandée par la greffière.

En ajoutant ce qui suit au quatrième paragraphe de la page 6 :

«La Ville doit porter une attention particulière aux chèques postdatés pour qu'ils paraissent dans la liste des chèques du mois présentée au conseil municipal.»

En ajoutant ce qui suit au cinquième paragraphe de la page 6 :

«Les objectifs de cette conciliation sont principalement les suivants :

- *Rapprocher les soldes inscrits aux registres de la Ville avec les montants inscrits aux états de compte bancaires*
- *Vérifier les frais bancaires, les intérêts sur la marge de crédit, s'il y a lieu, et les intérêts créditeurs*
- *Relever les erreurs/irrégularités potentielles commises par la banque ou par la Ville*
- *Prendre connaissance des chèques retournés par la banque ou des transactions dont l'origine n'est pas un chèque émis par la Ville, si ce n'est pas déjà un fait connu*
- *Éviter que des prélèvements automatiques, devant être arrêtés, continuent d'être retirés du compte*
- *Connaître avec précision l'état des liquidités de la Ville*

PROCÉDURE

Puisque l'état de compte bancaire peut être imprimé à partir du site de l'institution financière de la Ville, l'Agent de Recettes peut débiter rapidement la conciliation des comptes bancaires dans la semaine qui suit la fin d'un mois. Nous continuons de recevoir directement de la banque un état de banque mensuel, jusqu'à temps que la banque nous impute des frais pour cet envoi.

Voici les étapes majeures à effectuer :

- *Comparer les dépôts figurant sur le relevé bancaire avec les dépôts inscrits aux registres de la suite financière PG. Noter toute différence et déterminer le montant juste. S'il y a lieu, une liste de dépôts en circulation sera ainsi créée.*
- *Vérifier tous les chèques dont le montant a été débité à notre compte de banque et faire ressortir les erreurs.*
- *Consulter la liste des chèques en circulation, avec une emphase particulière sur les chèques qui ont plus de deux (2) mois.*
- *Déterminer les montants débités ou crédités figurant sur le relevé bancaire, qui n'ont pas encore été comptabilisés. L'aide de notre institution financière doit être rapidement sollicitée dans le but d'éviter que des transactions demeurent dans le compte "... - à concilier" pour une période dépassant deux mois, sans justification.*
- *Saisir les écritures de journal comptabilisant les opérations connues*
- *Soumettre les conciliations bancaires mensuellement au Trésorier – Directeur des services administratifs pour approbation. L'information jointe aux conciliations inclut les listes de dépôts et de chèques en circulation et les montants qui restent à concilier. Cette information devrait refléter les soldes indiqués dans la balance de vérification de la fin du mois.*

Le Trésorier – Directeur des services administratifs doit approuver les conciliations bancaires finales, ainsi que les listes d'effets en circulation et les transactions qui restent à concilier. En plus, il a la responsabilité de la

3083

cueillette d'information nécessaire pour compléter les écritures de régularisation des comptes de grand livre, en vue de maintenir les transactions à concilier au point le plus bas possible.»

D'ordonner l'entrée en vigueur de ces modifications en date de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

10-276-16	Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés
------------------	--

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés le 26 novembre 2016 au Centre Harpell;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés le 26 novembre 2016 au Centre Harpell.

D'autoriser la Greffière de la Ville, Me Linda Chau, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

10-277-16	Position sur le Projet de loi sur les hydrocarbures
------------------	--

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier le projet de loi numéro 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU QUE ce projet de loi prévoit, à son chapitre IV, l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures* :

- A. le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- B. le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et*

l'urbanisme qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;

- C. que les municipalités ne seraient pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire.
- D. que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- E. que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

ATTENDU QUE ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordée à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- a) le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener leurs activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée;
- b) le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

ATTENDU QUE l'octroi de tels droits, qui menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

ATTENDU QUE les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante,

directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

ATTENDU QUE le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

De demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) :

1. de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
2. de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;
3. d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

10-278-16	Signature de l'entente de principe de la convention collective entre les cols blancs et la Ville
------------------	---

ATTENDU QUE la convention collective entre le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est échuée depuis le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE les négociations visant le renouvellement de la convention collective ont débuté le 25 février 2016;

ATTENDU QU' une entente de principe est intervenue le 23 septembre 2016 entre les parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner l'entente de principe intervenue le 23 septembre 2016 entre le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et autoriser le Maire, le directeur général et la greffière à signer la nouvelle convention collective qui entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

**10-279-16 Transaction et quittance –
Chargé de projet ingénierie**

- ATTENDU QUE l'employé occupe le poste de Chargé de projet – Ingénierie pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE l'employeur et l'employé ont convenu des termes d'une entente le 15 septembre 2016;
- ATTENDU QUE l'employeur et l'employé souhaitent confirmer les termes de cette entente dans un document intitulé « Transaction et Quittance»;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le directeur général, Monsieur Martin Bonhomme, à signer et exécuter le document « Transaction et quittance » à intervenir entre la Ville et le Chargé de projet - Ingénierie.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE
RÈGLEMENTS****10-280-16 Avis de motion du règlement
numéro 534-5 modifiant le
règlement de construction
numéro 534 de manière à
introduire des dispositions
particulières visant la
protection contre les chutes
de neige et glace**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 534-5 de manière à introduire des dispositions particulières visant la protection contre les chutes de neige et glace.

10-281-16 Adoption du premier projet de règlement numéro 534-5 modifiant le règlement de construction numéro 534 de manière à introduire des dispositions particulières visant la protection contre les chutes de neige et glace

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la Province de Québec, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 534, intitulé « Règlement de construction de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'amender le règlement de construction numéro 534 pour y introduire des dispositions particulières sur les toits de certains bâtiments mettant en péril la sécurité des personnes en raison du risque de chutes de neige ou de glace;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le premier projet de règlement numéro 534-5 dont copie est jointe en annexe « C ».

De fixer la date de l'assemblée de consultation publique au 2 novembre 2016 à 18 h 30 au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

10-282-16 Adoption du premier projet de règlement numéro 533-67 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes pour les abris temporaires hivernaux

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la Province de Québec, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 533, intitulé « Règlement de zonage de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'amender le règlement de zonage numéro 533 afin d'autoriser et de régir les abris temporaires hivernaux;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Proposition d'amendement:

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

De modifier l'heure de l'assemblée de consultation publique dans la proposition principale fixée à 18 h 30 pour 18 h 45 le 2 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Ryan Young

Résolution telle qu'amendée:

D'adopter le premier projet de règlement numéro 533-67 dont copie est jointe en annexe « D ».

De fixer la date de l'assemblée de consultation publique au 2 novembre 2016 à 18 h 45 au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

10-283-16	Adoption du règlement numéro 769-1 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement portant sur les normes relatives aux vignettes de stationnement
------------------	--

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et le *Code de la sécurité routière*, le Conseil adoptait à sa séance du 19 janvier 2015, le règlement portant le numéro 769 intitulé : « Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement numéro 510 et ses amendements »;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit notamment des normes pour l'émission des vignettes de stationnement;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue juge opportun d'apporter des modifications à ce règlement;

3089

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 15 août 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter le règlement numéro 769-1 dont copie est jointe en annexe « E ».

Le vote est demandé sur la résolution par le conseiller Francis Juneau :

Pour

Contre

Dana Chevalier
Ryan Young

Francis Juneau

Paola Hawa
Daniel Boyer
Yvan Labelle
Michel Boudreault

Adoptée sur division.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 12 septembre 2016 au 11 octobre 2016;
- Liste des commandes du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016;
- Liste des contrats accordés par délégation de pouvoir;
- Dépôt de la déclaration modifiée des intérêts pécuniaires de M. Yvan Labelle;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

10-284-16	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Linda Chau
Greffière par intérim

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11058